


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

5 mois après la conférence sociale : au ministère, toujours rien sur les salaires !

Ce lundi 18 mars et pour la deuxième fois depuis décembre, le ministère du Travail a convié les organisations syndicales et patronales à une rencontre pour la mise en place d'un « Haut Conseil des Rémunérations de l'Emploi et de la Productivité », de manière unilatérale et sans autre point d'étape annoncé.

La CGT a rappelé que les salaires réels sont en recul (moins 5 % entre 2020 et 2023, selon la Dares) et qu'il y a plus de 3 millions de salarié-es au Smic, soit près de 20%, un record depuis que celui-ci existe avec un écart entre le salaire médian et le Smic qui n'a jamais été aussi faible. Face à cela, le gouvernement se contente de créer une nouvelle instance qui n'oblige en rien les entreprises ou les branches professionnelles à augmenter les salaires, ce qui ne solutionnera pas la question essentielle : les salarié-es n'arrivent pas à vivre de leur travail.

Sans que le calendrier n'ait pu, lui aussi, être discuté, la première réunion de mise en place aura lieu le 28 mars, avec visiblement la présidence attribuée aux représentant-es des directions d'entreprise puisque c'est la DRH du groupe La Poste qui semble avoir été choisie.

Une mission supplémentaire serait attribuée au groupe d'expert-es de la « non-augmentation » du Smic puisque son président y siégerait en tant que personnalité qualifiée. La CGT réitère sa demande de suppression de ce groupe et de confier ses missions à cette nouvelle instance dans laquelle siègeront les organisations syndicales représentant les salarié-es.

Plutôt qu'un « Haut conseil des Rémunérations de l'Emploi et de la Productivité », la CGT avait proposé, dès la conférence sociale, la création d'un Conseil d'orientation des salaires (COS), pluraliste, inspiré du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), avec une présidence tournante des organisations syndicales et patronales. Il traiterait notamment des minima de branches et du rapport sur le Smic, aujourd'hui dévolu au groupe d'expert-es de la « non-augmentation du SMIC ». Ce COS pourrait ainsi mesurer le caractère indispensable du Smic dans notre économie, alors que plus de 55% du PIB de la France est lié à la consommation.

Contre la récession, augmenter les salaires, c'est relancer l'économie.

La CGT propose :

l'augmentation du Smic à 2000 euros bruts pour un temps plein (comme le préconisent aussi les organisations de lutte contre la pauvreté) ;

l'indexation de tous les minima et différents niveaux de branches sur le Smic, pour que les salarié-es ne perdent plus en niveau de vie, et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Le Smic est attaqué parce que c'est le dernier outil de protection des salarié-es et qu'il leur garantit un minimum salarial. Le problème, ce n'est pas que le Smic soit indexé sur les prix mais que tous les autres salaires ne le soient pas, ce qui permettrait de préserver le niveau de vie des salarié-es et d'envisager de l'améliorer par la négociation de branches et d'entreprises.

Montreuil, le 20 mars 2024